

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 7 octobre 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 7^e jour du mois d'octobre 2019, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 et du 30 septembre 2019
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2019
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Adoption du règlement numéro 2019-1087 – Tarification
7. Adoption du Plan de sécurité civile
8. Adoption des prévisions budgétaires 2020 de la RAEU
9. Achat au fonds de roulement
10. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)
11. Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages – Demande de financement
12. Fonds réservés à des fins de développement régional (MRC) Demande de financement
13. Désistement total – Tribunal administratif du Québec
14. Autorisation de signature – Contrats Vidéotron
15. Vente de terrains – Route des Trois-Saults
16. Motion de félicitations – Le Royal Champêtre B&B

TRAVAUX PUBLICS:

17. Ordre de changement numéro 84 - UTE
18. Achat de pierre abrasive
19. Acquisition d'un camion Pick-Up – TP-2019-17 A
20. Acquisition de bordures de granite – TP-2019-19
21. Déneigement des petits stationnements

URBANISME:

22. Demande de PIIA – 136, rue des Grenadiers
23. Demande de PIIA – 5495, avenue Royale
24. Demande de PIIA – 5661, avenue Royale
25. Demande de PIIA – 5694, boulevard Sainte-Anne
26. Demande de PIIA – 5780, boulevard Sainte-Anne (Modification)
27. Acceptation provisoire des travaux – Faubourg de la rivière Ferrée 3C

INCENDIE :

28. Acquisition de pinces de désincarcération – INC-2019-18

DIVERS :

29. Période de questions:

29.1 Membres du Conseil

29.2 Public

30. Levée / Ajournement

- 2019-10-247 2. **Adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint en retirant le point 10.
- 2019-10-248 3. **Adoption des procès-verbaux du 9 et du 30 septembre 2019**
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 9 et du 30 septembre 2019 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.
- 2019-10-249 4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2019**
Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de septembre 2019, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.
- 2019-10-250 5. **Période de questions générales sur des sujets ne touchants pas l'ordre du jour :**
Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
- Aucun commentaire
- De la part de l'assistance :
- Subvention rue des Saphirs
 - Contribution 30 \$ SAAQ
 - Ruisseau avenue Royale
 - Rue des Schistes
 - Nouveau développement résidentiel
 - Rue de la Cime
- La période de questions a débuté à 20h02 et s'est terminée à 20h17.

ADMINISTRATION

- 2019-10-251 6. **Adoption règlement numéro 2019-1087 - Tarification**
Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2017-1035 relatif à la tarification de différents services municipaux afin de remplacer les annexes 1 et 5 ;
Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 9 septembre 2019, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le *Règlement modifiant le règlement sur la tarification de différents services municipaux numéro 2019-1087* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2019-10-252

7. **A – Adoption du Plan de sécurité civile**

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

Considérant que la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

Considérant que le conseil municipal de Boischatel reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

Considérant que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

Considérant que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement :

Que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par le coordonnateur municipal de la sécurité civile soit adopté ;

Que le directeur général soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

2019-10-253

B. – Nomination du responsable de la préparation au sinistre

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

Considérant que la Municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

Considérant que le conseil municipal de Boischatel reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

Considérant que le conseil municipal de Boischatel désire doter la Municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire ;

Considérant que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile ;

Considérant que la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration ;

Considérant que cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement :

Que le directeur général, monsieur Carl Michaud, soit nommé coordonnateur municipal de la sécurité civile responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité ;

Que le greffier-trésorier adjoint, monsieur Daniel Boudreault, soit nommé coordonnateur municipal substitut de la sécurité civile responsable

Que ces responsables soient mandatés afin :

- de nommer les responsables de mission et leurs substituts ;
- de créer un comité municipal de sécurité civile au besoin ;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité ;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile ;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres ;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices ;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels ;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité ;

Que les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

2019-10-254 **8. Adoption des prévisions budgétaires 2020 de la RAEU**

Considérant que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer a adopté son budget 2020 lors de son assemblée régulière tenue le 17 septembre 2019 ;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du budget 2020 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2020 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer dont la quote-part de la Municipalité s'élève à 617 760 \$.

2019-10-255 **9. Achats au fonds de roulement**

Considérant que le service des travaux publics souhaite acquérir une remorque utilitaire pour les petits travaux ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une remorque utilitaire de l'entreprise Attache Remorque Québec 2.0 inc. pour un montant de 16 608.14 \$, taxes incluses. Cette somme sera prise au fonds de roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de 3 ans.

10. *L'item 10 « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) » est reporté à une prochaine séance.*

- 2019-10-256 11. **Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages – Demande de financement**
- Considérant** que la Municipalité désire faire une demande de financement d'une œuvre d'art qui sera située dans le parc au bas de la côte de l'Église ;
- Considérant** que des fonds sont disponibles à Développement Côte-de-Beaupré pour ce type de projet via l'*Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale* ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à formuler une demande d'aide financière à Développement Côte-de-Beaupré.
- 2019-10-257 12. **Fonds réservés à des fins de développement régional (MRC) – Demande de financement**
- Considérant** que la Municipalité désire apporter des améliorations à la véloroute Marie-Hélène Prémont ;
- Considérant** que des fonds sont disponibles à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce type de projet via les *Fonds réservés à des fins de développement régional* ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à formuler une demande d'aide financière à la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- 2019-10-258 13. **Désistement total – Tribunal administratif du Québec**
- Considérant** que le 6 février 2017, la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-43 autorisant l'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble étant connu et désigné à ce moment comme étant une partie du lot 4 208 510, située dans la circonscription foncière de Montmorency, dans la Municipalité de Boischatel, pour la réalisation de travaux d'infrastructures routières (rue publique et infrastructures d'utilité publique afférentes) ;
- Considérant** que le 1er mars 2017, la Municipalité a fait signifier à l'exproprié un avis d'expropriation daté du 27 février 2017, lequel a été publié au Livre foncier de la circonscription foncière de Montmorency le 6 mars 2017, sous le numéro 22 932 745 ;
- Considérant** que les parties se sont entendues afin de mettre fin au dossier d'expropriation et par la même occasion, pour régler tout litige passé, présents ou futurs en lien direct ou indirect avec ce dossier ;
- Considérant** que dans ce contexte, le 27 août 2018, un acte d'échange, d'affectation hypothécaire et de radiation est intervenue devant notaire entre l'exproprié et l'expropriante, lesquels actent a été publiés au livre foncier de la circonscription foncière de Montmorency le 7 novembre 2018 sous le numéro 24 247 774 ;
- Considérant** qu'au terme de cet acte, la Municipalité est devenue propriétaire de la superficie de terrain visé par l'expropriation ;
- Considérant** que l'expropriation est devenue sans objet et que par conséquent, le dossier devant le Tribunal administratif du Québec doit être fermé.
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :
- D'autoriser le directeur général et le greffier-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Boischatel, le document de transaction avec l'exproprié, dont le projet a été présenté au conseil municipal ;

- Suivant la signature de la transaction par les parties, de mandater Morency Société d'avocats (Me Philippe Asselin) afin de déposer une requête en désistement total de l'expropriation devant le Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-223887-1702.

2019-10-259 14. **Autorisation de signature – Contrats Videotron**

Considérant qu'il est nécessaire que la nouvelle affiche électronique au bas de la côte de l'Église soit doté d'internet ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de services internet pour l'Écocentre ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer les contrats de 60 mois pour les services d'internet avec Videotron pour le 506, côte de l'Église et le 345, rue des Saphirs.

2019-10-260 15. **Vente de terrains – Route des Trois-Saults**

Considérant la Municipalité a mis en vente trois terrains situés sur la route des Trois-Saults en septembre 2019 :

- Terrain A – Lot 6 321 903
- Terrain B – Lot 4 208 162
- Terrain C – Lot 6 321 899 ;

Considérant que l'appel de propositions ADM-2019-14 se terminait le 30 septembre dernier ;

Considérant que des offres au-dessus du prix minimum fixé ont été reçues pour les terrains B et C ;

Considérant qu'aucune offre n'a été reçue pour le terrain A ;

Considérant qu'il est nécessaire de mandater la direction afin de conclure les ventes ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le Maire et le greffier-trésorier adjoint à signer les actes de vente des terrains B et C.

Il est également résolu d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à poursuivre les démarches pour la vente du terrain A.

2019-10-261 16. **Motion de félicitations - Le Royal Champêtre B&B**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de présenter une motion de félicitations à madame Brigitte Bélanger, propriétaire du Gîte Le Royal Champêtre B&B qui s'est mérité le prix du Meilleur Gîte pour l'année 2019 au Canada, et ce pour une 2^e année consécutive.

TRAVAUX PUBLICS

2019-10-262 17. **Ordre de changement numéro 84 - UTE**

Considérant la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable ;

Considérant la description des changements demandés aux travaux par l'ingénieur Gaétan Morin afin d'effectuer des travaux supplémentaires concernant l'étanchéité de la réserve d'eau traitée existante ;

Considérant que l'ordre de changement numéro 84 a été estimé par l'entrepreneur au montant de 9 767.87 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'ordre de changement numéro 84 du projet de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable pour un montant estimé de 9 767.87 \$, plus les taxes.

- 2019-10-263 18. **Achat de pierre abrasive – Saison hivernale**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de pierre abrasive pour la saison hivernale 2019-2020 ;
Considérant la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de d'accepter l'offre de Dénéigement Daniel Lachance inc. selon les taux suivants, redevance incluse, plus les taxes :
- Pierre abrasive sans sel, livrée 24.29 \$ t.m.
 - Pierre abrasive avec sel, livrée : 29.29 \$ t.m.
- 2019-10-264 19. **Acquisition d'un camion Pick-Up - TP-2019-17 A**
Considérant que le service des travaux publics doit procéder au remplacement d'un véhicule de service et le remplacer par un modèle GMC K1500 Sierra 2019 ;
Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;
Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;
Considérant l'offre de prix de Cécil Bilodeau Autos Ltée ;
Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser :
- l'achat d'un camion pick-up GMC K1500 Sierra 2019 chez le concessionnaire Cécil Bilodeau Autos Ltée selon les spécifications du véhicule et les équipements demandés, pour la somme de 41 652.74 \$, taxes nettes incluses;
 - l'achat d'équipements supplémentaires pour le véhicule pour un montant de 4 347.26 \$, taxes nettes incluses.
- Ces sommes seront prises au fonds roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de cinq (5) ans.
- Il est également résolu d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à se départir du véhicule actuel.
- 2019-10-265 20. **Acquisition de bordures de granite – TP-2019-19**
Considérant que le service des travaux publics doit procéder à l'achat de bordures de granite pour le chemin des Mas ;
Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;
Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;
Considérant l'offre de prix Polycor inc. ;
Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'achat de bordures de granite chez le fournisseur Polycor inc. pour un montant estimé de 30 138.50 \$, plus les taxes.
- Cette somme sera prise au règlement d'emprunt numéro 2016-1006 prévu à cet effet.
- 2019-10-266 21. **Dénéigement des petits stationnements**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'octroi de contrats de gré à gré pour le déneigement des petits stationnements de la Municipalité ;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'octroi des différents contrats pour le déneigement des petits stationnements de la Municipalité pour un montant estimé de 54 866.46 \$, taxes incluses.

URBANISME

- 2019-10-267 22. **Demande de PIIA – 136, rue des Grenadiers**
- Considérant** la demande de permis portant sur l'ajout d'une fenestration au patio arrière pour la résidence située au 136, rue des Grenadiers ;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 136, rue des Grenadiers, telle que présentée.
- 2019-10-268 23. **Demande de PIIA – 5495, avenue Royale**
- Considérant** la demande de permis portant sur la construction d'un bâtiment secondaire sur le terrain de la résidence située au 5495, avenue Royale ;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5495, avenue Royale telle que présentée.
- 2019-10-269 24. **Demande de PIIA – 5661, avenue Royale**
- Considérant** la demande de permis visant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée située au 5661, avenue Royale ;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5661, avenue Royale, telle que présentée.
- 2019-10-270 25. **Demande de PIIA – 5694, boulevard Sainte-Anne**
- Considérant** la demande de permis portant sur la rénovation du bâtiment principal et le remplacement des enseignes du commerce situé au 5694, boulevard Sainte-Anne ;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5694, boulevard Sainte-Anne, telle que présentée.

2019-10-271 26. **Demande de PIIA – 5780, boulevard Sainte-Anne (Modification)**
Considérant la demande de modification au projet autorisé par le CCU le 18 juin 2019 pour le commerce situé au 5780, boulevard Sainte-Anne ;
Considérant que le requérant souhaite faire des modifications à la façade principale, à la fenestration et à l'aménagement paysager ;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la modification à la demande de PIIA pour la propriété du 5780, boulevard Sainte-Anne, telle que présentée.

2019-10-272 27. **Acceptation provisoire des travaux – Faubourg de la rivière Ferrée 3C**
Considérant que les travaux d'infrastructure de la phase 3C du Faubourg de la rivière Ferrée sont complétés ;
Considérant la recommandation de la firme Génio, experts-conseils en date du 26 septembre 2019 ;
Considérant qu'il est nécessaire d'avoir cette acceptation de la part de la firme d'ingénierie afin de commencer à émettre des permis de construction dans ce secteur ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la réception provisoire des travaux et de plus, d'autoriser le Service de l'urbanisme à émettre les permis de construction pour la phase 3C du Faubourg de la rivière Ferrée.

INCENDIE

2019-10-273 28. **Acquisition de pinces de désincarcération – INC-2019-18**
Considérant que le service de sécurité incendie doit procéder au remplacement des pinces de désincarcération ;
Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;
Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;
Considérant l'offre de prix de 1200° Boivin & Gauvin ;
Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser l'achat de pinces de désincarcération chez le fournisseur 1200° Boivin & Gauvin selon les spécifications et les équipements demandés, pour la somme de 42 504.40 \$, taxes nettes incluses.
Cette somme sera prise au fonds roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de cinq (5) ans.

DIVERS

29. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Affichage bas de la côte de L'Église

De la part de l'assistance :

- Pincés de désincarcération

La période de questions a débuté à 20h33 et s'est terminée à 20h38.

2019-10-274

30. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h38.

ASSISTANCE : 7 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».